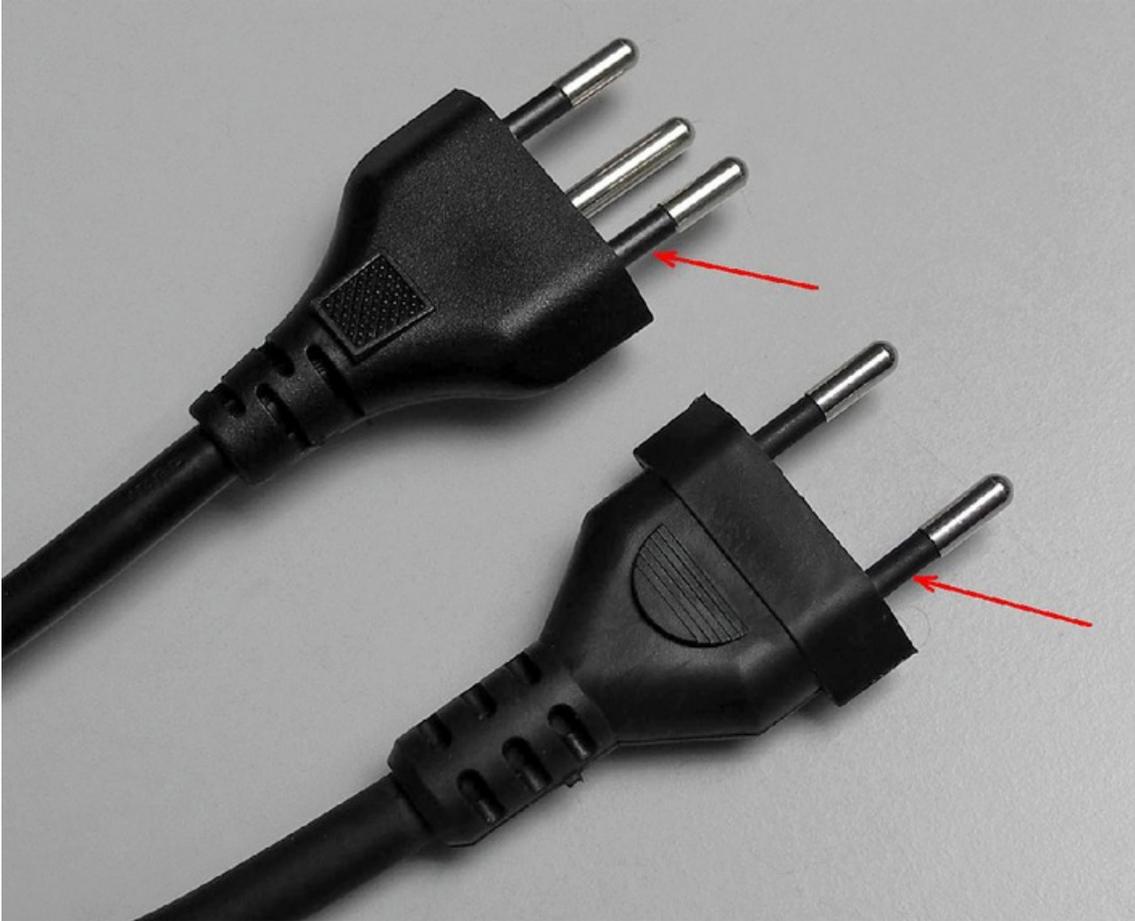


07.03.2011 - 13:23 Uhr

Inspection fédérale des installations à courant fort ESTI: Fiche suisse partiellement isolée pour plus de sécurité



Fehrltorf (ots) -

Avec la nouvelle norme suisse SEV 1011:2009 pour prises de courant, la nouveauté la plus importante sera l'introduction des fiches partiellement isolées type 11 (bipolaire, 10 A) et type 12 (tripolaire, 10 A).

De ce fait, la protection contre les contacts lors du branchement et du débranchement des fiches partiellement isolées dans les prises type 12 (sans collerette de protection) est augmentée

L'Inspection fédérale des installations à courant fort ESTI a, pour la mise sur le marché, pris les dispositions suivantes pour le passage à la nouvelle génération de fiches partiellement isolées type 11 et type 12:

Après le 31.12.2012, plus aucune des anciennes fiches type 11 et type 12 ne pourra être fabriquée ou importée en Suisse. Pour les matériels électriques fabriqués ou importés à partir du 1.01.2013, les nouvelles fiches type 11 ou type 12 avec broches mâles partiellement isolées (illustration) devront être utilisées.

Jusqu'au 31.12.2016, tous les matériels existants avec les anciennes fiches type 11 et type 12 devront être retirés de la vente et des magasins.

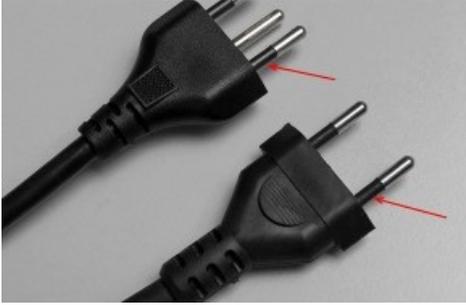
Après le 31.12.2016, les prises type 12 (sans collerette de protection) ne pourront plus ni être mises sur le marché, ni être installées et donc plus être déplacées dans des installations existantes.

Contact:

Inspection fédérale des installations à courant fort ESTI
Surveillance du marché
Luppenstrasse 1
8320 Fehrltorf
Tél.: +41/44/956'12'30
Peter Fluri

E-Mail: mub.bs.info@esti.ch

Medieninhalte



Fiches partiellement isolées type 11 (bipolaire) et type 12 (tripolaire). / Texte complémentaire par ots et sur www.presseportal.ch. L'utilisation de cette image est pour des buts rédactionnels gratuite. Publication sous indication de source: "obs/Inspection fédérale des installations à courant fort ESTI".

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100019965/100620419> abgerufen werden.